



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Magali PINOIT
04 65 20 00 18
retraite@cdg84.fr

Circulaire n°23-46

Objet : Réforme des retraites – FAQ CNRACL

Avignon, le 21 juillet 2023

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

La loi portant réforme des retraites a été publiée au journal officiel le 14 avril 2023 et entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

L'âge légal de départ à la retraite sera porté progressivement à 64 ans et la durée de cotisation requise pour obtenir une retraite au taux plein avant 67 ans augmentera plus rapidement pour atteindre 43 annuités (172 trimestres) en 2027. Des décrets d'application précisant les modalités de mise en œuvre de cette loi ont été publiés au mois de juin (décrets n°2023-435 et 2023-436 du 03/06/2023), d'autres sont attendus pour le mois de septembre.

La CNRACL a d'ores et déjà mis en ligne sur sa plateforme Pep's une Foire Aux Questions (FAQ), que vous trouverez jointe à la présente circulaire et que vous pourrez retrouver en suivant le lien :

<https://www.cnracl.retraites.fr/employeur/toute-lactualite-cnracl-sur-la-reforme-des-retraites>

Le Centre de gestion organisera, dès les mois d'octobre/novembre, des ateliers pour les collectivités afin de leur présenter l'impact de la réforme des retraites.

Le Pôle Appui aux collectivités se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Maurice CHABERT